PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 JUIN 2018 - 20 H 15

<u>Date de la convocation</u> : 28 mai 2018 Date de l'affichage : 28 mai 2018 Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme FOUILLEUX Caroline, M. BELLANGER François, Mme HERMAGNE Murielle, M. MARTEAU Dominique, M. VIOT Sébastien, Mme HARDOUX-MAGE Lucie, M. ROUSSEAU Sébastien, Mme GONNIER Marie-Ange M. ROUEIL Loïc.

Etaient absents excusés : M. CHEREL Grégory, Mme AUGUSTE Claire, Mme GABILLARD Jeannine.

Procuration: Mme GRAINDORGE Pascale a donné procuration à M. GUINHUT Yves.

Secrétaire de séance : M. ROUEIL Loïc.

Monsieur ROUSSEAU demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 9 avril dernier.

Ce procès-verbal est adopté. Il est proposé de passer à l'ordre du jour.

Monsieur ROUSSEAU Hervé informe de l'arrivée, le 15 juin prochain, de Marlène BESNIER, nouvelle secrétaire de mairie. Elle remplace Céline ROUSSEAU, suite à une mutation.

1 - Compte rendu de la commission Finances et Budget du 24 mai 2017

<u>Objet : Tarifs cantine, garderie, Cama'zous pour l'année scolaire 2018-2019</u> Augmentation de +1.25% indexé sur l'indice à la consommation de janvier 2017 à janvier 2018.

1° CANTINE

TARIF	RAPPEL 2017-2018	<u>PROPOSITION</u> <u>2018 2019</u>
Enfants scolarisés	4.00 €	4.05 €
Régime enfants	0.95 €	0.96 €
Adultes	5.60 €	5.67 €
Personnel – apprentis	4.15 €	4.20 €

2° GARDERIE

TARIF	RAPPEL 2017-2018		PROPOSITION 2018-2019	
	QF < 850 €	QF ≥ 850 €	QF < 850 €	QF ≥ 850 €
Matin	1.49 €	1.68 €	1.51 €	1.70 €
Soir				
- de 16 h 30 à 17 h 30	0.90 €	0.99 €	0.91 €	1.00 €
- de 17 h 30 à 18 h 30	0.90 €	0.99 €	0.91 €	1.00 €
- de 18 h 30 à 19 h 00	0.47 €	0.51 €	0.48€	0.52 €
Total soir :	2.27 €	2.49 €	2.30€	2.52 €
Forfait retard par famille	10.00€		10.00 €	
Forfait de garderie pour les enfants utilisant le transport scolaire : - pour 2 passages	3,99 €/enfant/mois 4.00 €/enfant/m		fant/mois	



3° ACCUEIL DE LOISIRS « CAMA'ZOUS » 3 à 10 ans pour les enfants de Chemazé et hors commune (mercredis, petites vacances et juillet)

TARIF			. 	-		
	Rappel 2017-2018		Propositions 2018-2019			
		<u>Hors</u>				<u>Hors</u>
	QF < 850€	QF ≥ 850€	commune	QF < 850€	QF ≥ 850€	commune
Garderie du matin (forfait)						
	1.50 €	1.69 €	1.96€	1.52 €	1.71 €	1.98 €
Cantine	4.	00€	4.60€	4.05€		4.66 €
Soir						
- de 16 h 30 à 17 h 30	0.90 €	0.99 €				
- de 17 h 30 à 18 h 30	0.90 €	0.99 €	1.20€	0.91 €	1.00 €	1.22 €
- de 18 h 30 à 19 h 00	0.47 €	0.51 €	0.65€	0.48 €	0.52 €	0.66€
Total soir	2.27 €	2.49€	1.85€	1.39 €	1.52 €	1.88€
Accueil journée	7.71 €	8.93 €	11.00€	7.81 €	9.04 €	11.14€
Accueil journée avec sortie	9.77 €	10.99€	13.50€	9.89 €	11.13€	13.67 €
Accueil demi-journée Demi-journée avec sortie	3.86 € 5.92 €	4.46 € 6.52 €	6.50€ 9.00€	3.91 € 5.99 €	4.52 € 6.60 €	6.58 € 9.11€

<u>4° ACCUEIL DE LOISIRS JEUNESSE 11-15 ANS CHEMAZE ET HORS COMMUNE</u> (petites vacances et été)

TARIF	RAPPEL 2017-2018			PROPOSITION 2018-2019		
	QF < 850	QF ≥ 850	Hors commune	QF < 850€	QF ≥ 850€	Hors commune
Demi-journée	11.00€	12.00€	14.00€	11.14€	12.15 €	14.18 €
Sortie	4.00€	4.00€	4.00€	4.05 €	4.05 €	4.05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (12 voix).

- Décide d'appliquer pour l'année scolaire 2018-2019, les tarifs décrits ci-dessus.

2 - Prêts d'aménagement du bourg

Lors d'une précédente réunion, il avait été acté du principe de financer le projet d'aménagement du centre bourg avec un prêt à taux fixe du Crédit Agricole.

Suite à divers entretiens avec un courtier en prêts, Yves GUINHUT et Hervé ROUSSEAU, présentent le bien fondé de plutôt avoir recours pour ce financement à un prêt à taux variable indexé sur l'évolution des coûts de financement sur les marchés financiers (référence EURIBOR).

Loïc ROUEIL intervient pour demander que dans la prochaine délibération sur le sujet :

- le conseil puisse étudier la possibilité, le cas échéant de faire un seul prêt pour l'ensemble des financements nécessaires (aménagement du bourg et construction de quatre pavillons).
- le conseil puisse disposer d'un document présentant les marges de manœuvre de la commune en nature de remboursement pour les dix années à venir, de ces prêts avec les recettes connues à ce jour.
 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (12 voix),
 - Décide de solliciter le Crédit Agricole pour les deux prêts initialement prévus.



3- Encaissement du chèque de Monsieur GRIMAUD

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la vente d'un fonds commercial de débit de boissons, tabac, journaux, snack, traiteur, à Monsieur GRIMAUD Jacques, domicilié RD755, Maison Paradis Basque, 64200 ARCANGUES, un décompte a été envoyé à Monsieur GRIMAUD Jacques pour fixer sa participation financière, compte-tenu de-l'accord avec la commune.

Le décompte est le suivant :

- Licence 4 3 000.00 €
- Actifs mobiliers corporels 5 000.00 €

Monsieur GRIMAUD Jacques a fait parvenir le chèque correspondant, en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (12 voix).

- Autorise l'encaissement du chèque de Monsieur GRIMAUD Jacques, d'un montant de 8 000 euros.

4- Antenne relais Orange.

Orange a proposé d'installer une antenne afin d'améliorer la qualité du réseau de la téléphonie mobile. Le bail est consenti pour une durée de 12 ans à compter de la date de signature.

Suite à l'exposé du Maire, et après, en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité (12 voix)

- Décide l'implantation du relais en bordure de la D20, auprès de la bascule publique.
- Accepte le paiement par l'opérateur Orange de la somme de 4 000 € par an, révision annuelle de 1%, pour la location
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la conduite de cette opération

QUESTIONS DIVERSES

a) Participation citoyenne

M. GUINHUT a rencontré l'Adjudant-Chef LEBLANC qui lui a parlé de la participation citoyenne. Une présentation par l'Adjudant LEBLANC, sera réalisée lors d'un prochain conseil.

b) Maitrise d'œuvre de 4 pavillons communaux

- François BELLANGER indique que Coop Logis s'est dédit du précontrat que la commune avait engagé pour des questions de Légalité ; Coop Logis n'aurait pas le droit de faire des pavillons « clés en mains » sur des terrains qui seraient propriété de la commune.
- François BELLANGER propose en conséquence pour cette maîtrise d'œuvre :
 « la société EURL Arnaud GILET, Sté DESIGN, Agence de dEsign et Architecture d'intérieur »
 Cette entreprise étant la seconde qui avait répondu dans la précédente consultation
- Loïc ROUEIL indique que pour ce qui le concerne, il est hors de question d'accepter cette façon de faire qui est contraire à un traitement équitable des entreprises du secteur.
- Le conseil décide de reporter ce point dans une prochaine délibération; néanmoins, une nouvelle consultation d'entreprise sera réalisée



c) Courriers divers

- Hervé ROUSSEAU expose le contenu d'un courrier adressé à M. le Maire et aux conseillers de la commune. Celui-ci relate des difficultés de voisinage (chiens aboyant, bruits de tondeuse en horaire inadapté, etc....) mais aussi l'attente de la réalisation d'un dispositif de collecte des eaux pluviales, issues de la voie publique et rentrant sur la propriété privée. Hervé ROUSSEAU précise qu'il va rencontrer les personnes concernées pour trouver une solution.
- Marie-Ange GONNIER fait part de l'impression que la commune s'est peu intéressée aux bénévoles qui ont travaillé pour assurer le passage des « Boucles de la Mayenne cyclistes » dans la commune (ressenti de ces bénévoles). Hervé ROUSSEAU répond que pour lui, c'était l'organisation des « Boucles de la Mayenne » qui avait géré ces demandes de « Bénévoles signaleurs ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.

Loir Rovert le 11 Juin 2018

